RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)

5 Avenue André MALRAUX - BP 338
97494 SAINTE CLOTILDE CEDEX

SOFICOOP
Z I. E CAMBAIE - BP. 90
97862 ST PAUL CEDEX

V/REF :
N/REF : 91 B 644 / 2014-A-6576

Le Greffier du Tribunal Mixte de Commerce DE SAINT-DENIS (REUNION) certifie qu'il a reçu le 04/12/2014, les actes suivants :

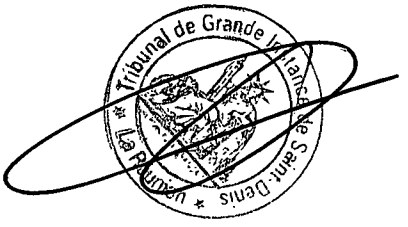
Procès-verbal du conseil de surveillance en date du 04/02/2014

Concernant la société

SOFICOOP
Société par actions simplifiée
Z I. E CAMBAIE - BP. 90
97862 Saint-Paul

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2014-A-6576 le 04/12/2014
R.C.S. ST DENIS DE LA REUNION TGI 383 755 949 (91 B 644)

Fait à SAINT- DENIS le 04/12/2014,
LE GREFFIER



SOFICOOP SAS

Société de prise de participations financières, d'étude et
de développement des coopératives agricoles réunionnaises
Au capital de 20 791 581,48 €
ZA de Cambaie - BP 90 - 97862 - SAINT-PAUL cedex
Tel : 0262 45 37 10 - fax: 0262 45 37 05
RCS de SAINT-DENIS DE LA REUNION 383 755 949

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
de la réunion du Comité de surveillance de Soficoop
du 4 février 2014

Le 4 février 2014, à 14 heures , le Comité de Surveillance de Soficoop s'est réuni dans la salle de réunion de CRETE D'OR située à ZI de Cambaie – 97460 SAINT-PAUL, sur la convocation de son Président, Urcoopa, représentée par M. Jérôme GONTHIER.

M. M. Jérôme GONTHIER assure la Présidence du Comité de surveillance, représentant la personne morale Urcoopa.

Assistaient à ce Comité :
- URCOOPA Président, représentée par M. Jérôme GONTHIER,
- Coopérative des Avirons, représentée par M. Jean-François GRONDIN,
- SICALAIT, représentée par M. Patrick Mario HOARAU,
- CANE, représentée par M. Karl TECHER,
- CPPR, représentée par M. Henri LEBON,
- M. Claude BIHRY, Directeur Général de SOFICOOP.

Etaient invités et assistaient à ce Comité :
- M. Pascal QUINEAU, auditeur de la CANE,
- M. Paul MARTINEL, auditeur de la SICALAIT,
- M. Guy CORE, Directeur Général de la CPPR,
- M. Olivier DEKOKERE, Directeur Général de la SICALAIT,
- M. Alain GAUTHIER-JUMEAUX, Directeur Général de la coopérative des Avirons,
- M. Gilles ESPITALIER NOEL, Directeur de la branche Produits Laitiers et Boissons,
- M. François GAUVRIT, directeur de la branche Avicole.
- M. Jean-Louis GAILLARD, Directeur de la branche Organisation & Développement.

Etait invité et absent excusé à ce Comité :
- Mme Kathy CADET, auditrice de la CPPR,
- M. Patrick POULLET-OSIER, Directeur Général de la CANE,

La fonction de secrétaire de séance est confiée à M. Jean-Louis GAILLARD qui accepte.

Le Président rappelle l'ordre du jour:

1. Changement du représentant de la Présidence URCOOPA,

---/

1 – Changement du représentant de la Présidence URCOOPA

Suite à la démission de M. Ary MONDON en date du 21 janvier 2014 et avoir reçu mandat de représenter SOFICOOP par l'Urcoopa en son Conseil d'Administration du 4 février 2014, M. Jérôme GONTHIER informe qu'à ce titre, il devient le représentant de l'URCOOPA qui assure la Présidence de SOFICOOP.
Le mandat de membre du Comité de Surveillance de l'Urcoopa prendra fin lors de l'AGO arrêtant les comptes 2015.

Il annonce également que le nouveau représentant de la Coopérative Agricole des Avirons dans SOFICOOP est M. Jean-François GRONDIN en remplacement de M. Jérôme GONTHIER par décision de son Conseil d'Administration tenu le 15 janvier 2014.

Le Mandat de membre du Comité de Surveillance de la Coopérative Agricole des Avirons dans SOFICOOP se termine dans l'année 2016 lors de l'AGO arrêtant les comptes de 2015.

Il accueille également M. Pascal QUINEAU en qualité d'auditeur en remplacement de M. Bernard ROBERT, par décision du Conseil d'Administration de la CANE en date du 22 janvier 2014.

2 – renouvellement des mandats

M. Jérôme propose que les mandats accordés à M. Bernard ROBERT par le Comité de Surveillance de SOFICOOP soient confiés à M. Pascal QUINEAU.

Décision : le Comité décide d'accorder les mandats suivants à M. Pascal QUINEAU :

- NUTRIMA sas avec un prêt d'une action

Conformément à la décision de l'Urcoopa, M. Jérôme GONTHIER reprend avec l'accord unanime du Comité de Surveillance les mandats détenus par M. Ary MONDON pour lesquels, il a démissionné.

- PROVAL sas administrateur et Président,
- CRETE D'OR Entreprise SA administrateur et Président,
- SEGMA sas administrateur et Président,
- COUVEE D'OR sas administrateur et Président,
- REUNILAIT sas administrateur et Président,
- PETFOOD Run sas administrateur et Président,
- SEDAEL représentant associé,
- SICA REVIA représentant associé.

A la demande de M. Jérôme GONTHIER, notamment suite à la vacance de Présidence avec la démission de M. Ary MONDON, le Comité de Surveillance, à l'unanimité, donne son accord pour réaliser les Assemblées Générales des SAS dont les statuts permettent une convocation immédiate pour ratifier les décisions du Comité de Surveillance. Les Assemblées se tiendront à l'issue du Comité de Surveillance.

Tous les autres mandats restent inchangés.

/---

Fait à Saint-Paul, le 4 février 2014

Certifié conforme au registre des procès-verbaux des Comités d'Administration.
Fait pour valoir et servir ce que de droit

Le Président,
Jérôme GONTHIER